

Concarneau, le 12 mars 2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE :

MESURES DE PREVENTION « CORONAVIRUS » DURANT LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :

Afin d'éviter tout risque de propagation du coronavirus -Covid 19, la Municipalité a pris des mesures exceptionnelles de prévention et d'hygiène dans les 17 bureaux de vote de Concarneau, afin de garantir la sécurité et la sérénité des élections se déroulant les dimanches 15 et 22 mars prochains de 8h à 18h.

Un dispositif d'information renforcé :

Chaque bureau de vote sera équipé d'affiches d'information rappelant les consignes à respecter pour se protéger et protéger les autres, du Covid 19. Un assesseur guidera les électeurs et les invitera à respecter les consignes de sécurité et d'organisation exceptionnelles.

Voter aux heures calmes :

Les électeurs sont incités à éviter les heures de pointe de 10h à 13h30 et de 15h30 à 18h pour aller voter, afin d'étaler au maximum le nombre de votants présents simultanément dans les bureaux de vote. Pour rappel, les 17 bureaux de vote de Concarneau sont ouverts de 8h à 18h.

Mesures exceptionnelles :

Un bidon de solution hydro-alcoolique sera mis à disposition des électeurs sur la table « bulletins de vote », et ces derniers seront incités à se laver les mains avant de prendre une enveloppe et les bulletins de vote. Une affiche précisera qu'une seule pression de gel suffit pour se laver correctement les mains.

Chaque électeur pourra également utiliser son propre stylo-bic de couleur noire pour le premier tour (15 mars 2020) ou de couleur bleue pour le second tour (22 mars 2020). Des lingettes désinfectantes seront également à leur disposition. Si l'électeur n'a pas de crayon personnel, il pourra se servir de crayons mis à disposition par la municipalité et régulièrement désinfectés.



Concarneau, le 12 mars 2020

Le réapprovisionnement en savon, papier et essuie-main sera régulièrement effectué dans les sanitaires des lieux de vote.

Devant la table « bulletins de vote », les isolements et la table où l'urne est disposée, un marquage au sol par ruban adhésif sera apposé pour délimiter une zone d'attente d'un mètre limitant les situations de promiscuité. Les marquages au sol seront réalisés avant l'ouverture des bureaux de vote le dimanche matin.

Les isolements - selon la configuration des lieux - seront installés face au mur afin que les électeurs n'aient pas de contact avec des rideaux, tout en garantissant le secret du vote.

Après le passage dans l'isoloir, l'électeur se présentera à la table « Urne » devant l'assesseur. Les membres du bureau de vote ne manipuleront plus les titres d'identité et carte électorale. Les électeurs devront poser les cartes sur la table et les retourner, à la demande de l'assesseur.

Les membres des bureaux de vote auront à disposition du gel hydro-alcoolique, des lingettes et des gants jetables, un rouleau de ruban adhésif.

Concernant le dépouillement, même si la transmission par surface inerte est quasiment nulle, des gants chirurgicaux seront fournis aux agents et aux scrutateurs qui le souhaitent pour procéder à l'ouverture des enveloppes.

Toutes les conditions et précautions seront prises pour éviter au maximum tout risque de contamination. Pour rappel, le virus se transmet essentiellement par contact conversationnel de moins d'un mètre durant au minimum 15 minutes, par projections de gouttelettes.

Désinfection des bureaux de vote

Les samedis et dimanches soirs qui précèdent et suivent les élections, les bureaux de vote seront désinfectés via des aérosols auto-percutants désinfectants, puis les salles aérées.

Toutes ces mesures s'appliqueront au premier et au second tour des élections.

**Le Maire,
André FIDELIN**